

Services

IMPORTANT

Bientôt un nouveau Compte entreprise IRP AUTO !

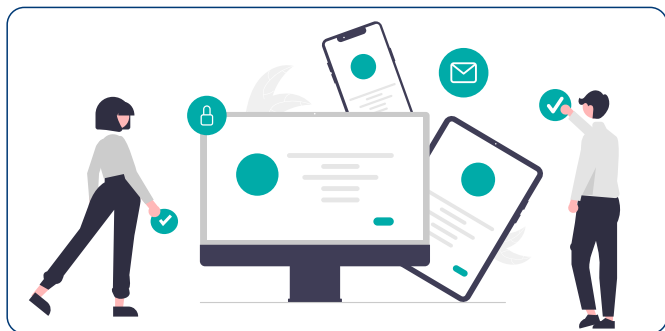
Pour vous proposer des services toujours plus performants, IRP AUTO fait évoluer ses services. Entre le 15 et le 31 décembre 2023, certaines opérations menées sur notre système d'information auront un impact sur le traitement des demandes de vos salariés et de votre entreprise.



■ Indisponibilité de nos services en ligne du 15 décembre 2023 au 2 janvier 2024

Pendant cette période¹, pour vos demandes urgentes et celles de vos salariés, IRP AUTO mettra à disposition un formulaire de contact spécifique sur son site Internet www.irp-auto.com. Nos conseillers resteront disponibles par téléphone pour toute information complémentaire.

Les prestations récurrentes prévues² en décembre seront réglées à l'échéance habituelle, début janvier 2024. Le paiement des remboursements santé ou d'arrêt de travail relatif à des prestations intervenues durant cette période de service réduit sera reporté à début janvier 2024.



■ Rendez-vous en janvier pour créer votre nouveau Compte entreprise

En janvier 2024, pour renforcer la sécurité de vos opérations et découvrir la nouvelle version de nos services en ligne, l'administrateur actuel de votre Compte entreprise IRP AUTO recevra un message l'invitant à créer le nouveau Compte entreprise de votre société.

Pour cela, il devra renseigner l'adresse courriel associée au nouveau Compte entreprise de votre société³, ainsi qu'un nouveau mot de passe.

■ Les trois principaux changements à compter de janvier 2024

- 1 L'administrateur de votre Compte entreprise doit impérativement être un **collaborateur de votre société**, il ne peut s'agir d'un tiers comptable (le cas échéant, ce dernier bénéficiera d'une délégation pour gérer les actions qui lui sont confiées par votre entreprise).
- 2 L'**adresse courriel de l'administrateur** de votre Compte entreprise IRP AUTO devient son identifiant de connexion, en complément d'un mot de passe renforcé.
- 3 Le **numéro d'adhérent de votre entreprise change** : transmis dès la fin décembre à l'administrateur actuel de votre Compte entreprise, ce numéro est indispensable pour créer le nouveau Compte entreprise IRP AUTO de votre société.



¹ Le service d'affiliation santé en ligne sera indisponible à partir du 13 décembre.

² Exemple : rente d'éducation, rente de conjoint, rente d'incapacité permanente, pension d'invalidité, etc.

³ Si vous n'êtes pas le représentant légal disposant des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom et pour le compte de cette entreprise, merci de lui transmettre cette information.

Services

Mise à jour pour la DSN 2024 : téléchargez votre nouvelle fiche de paramétrage

Votre nouvelle fiche de paramétrage 2024 est disponible sur Net-entreprises. Si votre paie est gérée par un tiers comptable, transférez-lui cette information.



Important : si vous n'êtes pas en mesure d'appliquer ce nouveau paramétrage dès votre DSN de janvier, vous devrez néanmoins appliquer les taux de cotisations 2024. Ils sont disponibles dans la dernière version du [Guide des formalités entreprise](#).

■ Mettez à jour votre logiciel de paie en 2024

Votre nouvelle fiche de paramétrage 2024 est disponible sur Net-entreprises. Pour réaliser vos DSN 2024, nous vous recommandons de mettre à jour votre logiciel de paie dès que possible et au plus tard au 1^{er} janvier 2025.



Pour télécharger votre fiche de paramétrage 2024 (format XML ou PDF), rendez-vous sur www.net-entreprises.fr



■ Découvrez les nouveautés 2024

- Un nombre réduit de références contrats pour une déclaration simplifiée. Un exemple : les apprentis et les salariés en contrat de professionnalisation de moins de 26 ans sont désormais regroupés.
- Le code option vous permet pour la santé de définir le contrat (isolé, duo ou famille).



Pour en savoir plus, rendez-vous sur www.irp-auto.com



Santé

Les cartes de tiers payant 2024 arrivent

Si vous bénéficiez de la mutuelle IRP AUTO, vos salariés recevront leur nouvelle carte de tiers payant très prochainement.

■ Le plein de nouveautés en janvier

Vos salariés recevront leur carte de tiers payant 2024 au plus tard le 30 décembre. À partir du 1^{er} janvier 2024, ils bénéficieront du plus vaste réseau français⁴ de professionnels de santé, avec des réductions chez plus de 320 000 praticiens.

■ Mises à jour essentielles

En début d'année, vos salariés seront invités à créer un nouveau Compte personnel sur notre site Internet www.irp-auto.com et à mettre à jour l'**application mobile IRP AUTO Santé** pour découvrir des services totalement repensés. Ces améliorations visent à rendre l'accès aux soins encore plus simple et avantageux pour vous et vos salariés.



Pour en savoir plus, rendez-vous sur www.irp-auto.com



⁴ France métropolitaine et Corse.

Santé

Forte croissance en santé

La santé de vos salariés est une priorité pour nous. C'est pourquoi IRP AUTO est fier d'annoncer sa forte croissance dans le secteur de la santé, un succès qui reflète la confiance que vous nous accordez.

■ **Un classement significatif**

L'Argus de l'Assurance publie un classement annuel des trente principaux acteurs du marché de la complémentaire santé. Pour la troisième année consécutive, IRP AUTO a progressé, gagnant une place et atteignant désormais la 25^e position. Avec une croissance de + 10,4 % par rapport à 2021, nous nous positionnons également comme le deuxième groupe ayant connu la plus forte croissance de ce classement.

Votre confiance, notre priorité

Ces résultats sont le fruit de notre engagement et de votre confiance continue. Nous tenons à vous remercier chaleureusement pour votre fidélité. Merci !

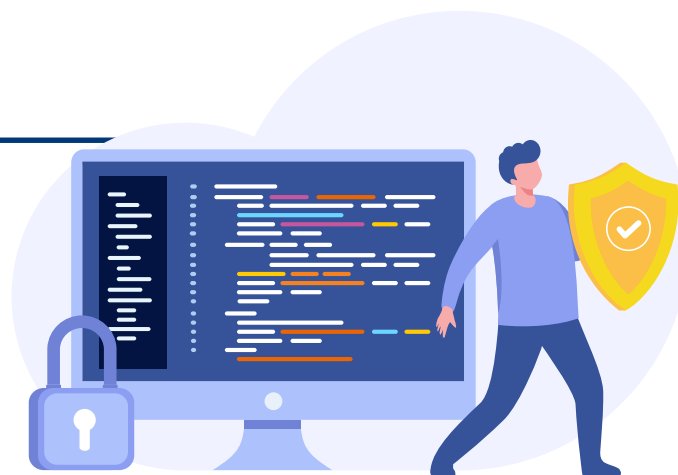


Pour en savoir plus sur la mutuelle santé, rendez-vous sur www.irp-auto.com

Services

Engagés pour la protection de vos données

Chez IRP AUTO, nous attachons une importance primordiale à la protection des données à caractère personnel de nos clients et prospects. Nous tenons à vous informer de notre engagement envers la sécurité de vos informations personnelles.



Comment en savoir plus ? Pour en apprendre davantage sur notre politique de protection des données et pour connaître les démarches pour exercer vos droits, nous vous invitons à consulter notre site Internet www.irp-auto.com

Suivez-nous sur **LinkedIn**



Qui connaît bien protège bien